

Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
Mardi 19 septembre 2017 à 19h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2017.

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Michel CARRETEY qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Christine ESPAGNET, Claudine MAILLOU.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Approbation des procès-verbaux du 14 juin 2017

Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne CDC Captieux Grignols, compétente en matière de PLU, avait institué la taxe d'aménagement. Il précise que cette taxe représente des ressources non négligeables, tant pour la Communauté de Communes que pour la commune et rappelle qu'à ce jour les taux appliqués sont 1% pour la CDC et 2% pour la commune.

L'ancienne CDC du Bazadais n'avait pas cette compétence. Considérant que la CDC du BAZADAIS issue de la fusion des CDC Captieux-Grignols et CDC du Bazadais est compétente en matière de PLU, les communes membres doivent autoriser celle-ci par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la communauté de communes du bazadais, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement.

Délibération n° 27/2017.

Il est précisé que les taux actuels pour la commune seront maintenus et que les exonérations seront déterminées par le Conseil Communautaire de la CDC du Bazadais.

Indemnités des élus

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Ainsi depuis le 01 janvier 2017, l'indice brut terminal permettant le calcul des indemnités des élus est l'indice brut 1022 (1015 auparavant), soit une différence de 6,95 € brut/mois pour les adjoints et 18,09 € brut/mois pour le maire. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'indice brut sera 1027.

Au vu de la délibération prise en 2014 fixant les indemnités des élus faisant référence à l'indice 1015, il convient, à la demande l'administration, de procéder à une nouvelle délibération qui corresponde aux nouveaux indices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les nouvelles dispositions relatives aux calculs des indemnités des élus :

- Conditions indemnités de fonctions du Maire :
 - Population de 1000 à 3499 : 39 % de l'indice terminal de la fonction publique.
- Conditions indemnités de fonctions aux adjoints au Maire :
 - Population de 1000 à 3499 : 15 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Délibération n° 28/2017.

Informations sur le projet Gironde Habitat – Maison Court

Monsieur le Maire informe l'assemblée s'être rendu avec le géomètre et l'architecte sur les terrains cédés à Gironde Habitat. Pour ce qui concerne la création de l'accès aux 2 terrains constructibles d'environ 800 m² chacun conservés par la commune aux abords de la Maison Court, il était prévu la création d'un accès à ces terrains, au long du terrain de football. Or cet aménagement semble difficilement réalisable au vue de la configuration de cet emplacement. Il est donc préférable de regrouper ces 2 terrains en un seul de 1600 m² et ainsi cette parcelle pourra bénéficier, avec une servitude, de l'accès Gironde Habitat depuis l'avenue Emmanuel LASSERRE.

GIRONDE HABITAT propose d'organiser une réunion début octobre pour présenter l'avancement du projet.

Monsieur le Maire précise que la commune assurera le démontage et l'évacuation des celliers présents sur ce terrain et que ces matériaux seront ainsi récupérés par la commune. Par ailleurs, il a été envisagé de placer la somme issue de la vente de ce bien dans l'attente de son utilisation pour le projet de la Maison de Associations. Or les banques consultées (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, et Crédit Mutuel) proposent des taux négatifs. Cette somme sera donc maintenue pour la trésorerie de la collectivité.

Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des anciennes écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation des anciennes écoles.

La SPL a transmis les documents relatifs à cette consultation : règlement, acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles en maison des associations et logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles en maison des associations et logements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 29/2017.

Achat de terrain MEYNIÉ – Parking rue des anciennes écoles

En ce qui concerne l'achat du terrain appartenant à Madame MEYNIÉ - rue des écoles – parcelle n° 142, afin de réaliser un parking, le géomètre a été sollicité pour établir le plan de bornage. Un plan est remis à chaque membre du conseil municipal. Il convient de déterminer la propriété de la parcelle 492 scindée en deux sur le plan cadastral. Par ailleurs, Monsieur Paul CAPDEVILLE demande la possibilité d'obtenir un droit de passage sur la parcelle 142 pour pouvoir accéder à son bâtiment situé sur la parcelle 502.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande Monsieur Paul CAPDEVILLE. Un nouveau contact sera pris avec le géomètre pour trouver la meilleure solution afin d'adapter le futur parking et le passage.

Compte rendu de la visite du SDEEG – implantation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques

La borne de rechargement pour véhicules électriques va être prochainement installée par les services du SDEEG – Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde. A cette occasion, Monsieur le Maire précise que le S.D.E.E.G. s'est engagé à amener sur le foirail les

câbles nécessaires à l'alimentation d'un coffret électrique qui sera mis à disposition des associations pour l'organisation de leurs manifestations.

Syndicat des eaux de Grignols – Lerm et Musset : rapport du Président pour les services eau, assainissements collectif et non collectif

Monsieur le Président, Bernard JAYLES rappelle la fusion des syndicats de Grignols et de Lerm-et-Musset. Cette nouvelle collectivité représente aujourd'hui 16 communes.

Adduction d'Eau Potable :

- 2346 abonnés
- 341 km de canalisations
- 3 châteaux d'eau
- 8 stations de suppression dont 1 équipé d'un système de déférisation et traitement de l'eau et avec, pour 2 stations, un bassin réservoir semi enterré de stockage et mélange des eaux.

Assainissement collectif – communes de GRIGNOLS, SIGALENS et LERM-et-MUSSET:

- 614 foyers raccordés
- 20 km de canalisations
- 3 stations d'épuration
- 13 postes de refoulement

Assainissement non collectif :

- 1790 installations contrôlées (neuves et anciennes)

Programme des travaux :

Monsieur le Président rappelle que les travaux en cours de réalisation et de finition sont d'une grande ampleur pour un syndicat dont la taille est limitée, notamment au regard des investissements nécessaires de mise en conformité répondant aux normes et la réglementation actuelle.

Montant des travaux 2017 réalisés, en cours et à venir, gérés par le nouveau syndicat :

- Cauvignac – réhabilitation du forage profond 250m : 104 500,00 € HT
- Sigalens – renouvellement de 2 km de canalisation : 204 300,00 € HT
- Lerm et Musset – station d'épuration – travaux mise en service : 300 000,00 € HT
- Construction d'un réseau de collecte avec poste de refoulement : 915 315,00 € HT
- Goualade - forage, station de pompage, unité de déférisation et traitement de l'eau, bassin de mélange des eaux des 2 forages et mise aux normes du forage existant : 832 500,00 € HT
- Grignols – réhabilitation de la canalisation d'eaux usées (limite Sillas vers la station d'épuration) : 180 000,00 € HT
- Grignols – réhabilitation du collecteur rue des jardins : 50 000,00 € HT
- Goualade – réhabilitation du château d'eau – dossier consultation des entreprises en cours - travaux début 2018 : 200 000,00 € HT
- Programme en cours d'études et diagnostics sur les secteurs de Grignols et Lerm et Musset permettant l'orientation des futurs investissements en matière de renouvellement des canalisations suite au mauvais rendement du réseau : 80 000,00 € HT

Indicateurs techniques et financiers pour le secteur de Grignols en 2016 :

Adduction d'eau potable : le service est exploité en affermage par la Sté SUEZ dont le contrat a été renouvelé au 1^{er} juillet 2016.

- 1627 abonnés
- 273 704 m³ d'eau mis en distribution
- 164 267 m³ d'eau consommés
- Rendement du réseau : 60 %
- Taux de conformité : 100 %
- Le prix du m³ reste inchangé pour la part collectivité : 3,77 € (0,0038 € le litre)
- L'endettement au 01 janvier 2017 s'élève à 1 519 000,00 €

Assainissement collectif

- 527 abonnés
- 13 500 m de réseau de collecte
- 45 000 m³ assujettis
- 2 stations d'épuration
- 12 postes de refoulement
- Coût du m³ assainit : 4,28 €, comprenant la part collectivité, la part délégataire et la redevance de l'Agence de l'Eau
- L'endettement au 01 janvier 2017 s'élève à 1 569 000,00 €.

Position du Conseil Municipal sur l'éventuelle implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur le foirail

Compte tenu de l'implantation des antennes de téléphonie mobile :

- Commune de Grignols lieu-dit « Charrier »,
- Commune de LAVAZAN,
- Commune de CAUVIGNAC ;

Compte tenu des mesures réalisées sur la commune concernant les zones blanches de téléphonie mobile et dont le résultat a démontré que la couverture était correcte à l'extérieur des immeubles ;

Compte tenu du projet d'aménagement de la place du Foirail ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'oppose à l'implantation de toute antenne de téléphonie mobile sur la place du Foirail et dans tout autre lieu du centre bourg de la commune.

Délibération n° 30/2017.

Questions diverses

Vitrine affichage ACCA : La Société de Chasse de Grignols – ACCA Saint Hubert, sollicite la commune pour la prise en charge financière d'un panneau qui sera installé en façade sur le local de chasse – Route des Landes, pour l'affichage des arrêtés et autres documents relatifs aux autorisations et règlementations de la chasse. Le coût est d'environ 350,00 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge financière de ce panneau.

Chiffres recensement population : Suite au recensement de la population de février 2017, le nombre d'habitants notifié est de 1 204 soit une augmentation de 7,31 % par rapport au recensement 2012. Cependant, l'INSEE indique que ce chiffre n'a aucune valeur juridique, le comptage définitif sera connu fin 2017 pour prendre effet au 01 janvier 2018.

Visite parcours santé : une visite du parcours santé, guidée par Dominique MARROT sera organisée le dimanche 01 octobre à 11h00. Le contrôle des agrès se fera le 05 octobre 2017 par un bureau de contrôle agréé. Monsieur MARROT fait part de sa déception devant la qualité des équipements. Monsieur le Maire lui rappelle que c'est lui qui a managé ce projet réalisé à sa demande.

Commission des finances : la réunion de la commission des finances est fixée au mardi 03 octobre 2017 à 19h00.

Rentrée scolaire : Françoise DUPIOL-TACH fait un compte rendu de la rentrée scolaire : 127 élèves scolarisés à la rentrée 2017 répartis sur 6 classes. 3 nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe.

Réception du club de football et l'ACACG (associations des commerçants) : En ce qui concerne l'association des commerçants, Françoise DUPIOL-TACH précise que les marchés nocturnes de cet été ont connu un grand succès. La réception des deux associations est fixée au lundi 09 octobre 2017 à 19h00 à la salle des associations.

Déploiement du réseau fibre optique : Gironde Numérique recherche un emplacement communal afin d'implanter un local de 18 m² nécessaire au déploiement de la fibre optique. La commune a proposé un emplacement sur le terrain à proximité du terrain de foot (côté chemin de ronde) ou un emplacement aux abords du local technique. A ce jour, Gironde Numérique n'a pas encore déterminé l'emplacement.

CLIC – Commission Locale d'Information et de Coordination gérontologique : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CLIC a été saisie pour le cas particulier d'une personne âgée sans famille proche et résidant sur la commune.

Infos diverses : Françoise DUPIOL-TACH informe qu'une conférence sur le « bien vieillir » se tiendra le jeudi 21 septembre 2017 à la salle des associations. Différents ateliers sur le thème du bien vieillir seront organisés à la suite de cette conférence. Par ailleurs, le bus numérique mis en place par le Département sera à GRIGNOLS le 26 septembre 2017. Toutes ces animations s'adressent aux personnes retraitées.

Entretien des cimetières : Au vu de l'interdiction de produits chimiques pour le désherbage, Christian MAUBARET suggère d'utiliser un réciprocatrice pour entretenir les allées des cimetières. Il lui semble que ce procédé serait plus efficace que le rotofil. Un test sera fait au cimetière de Saint Loubert.

Redevances ordures ménagères : Il est rappelé que toute réclamation concernant la redevance des ordures ménagères, notamment pour les professionnels, doit être transmise au service compétent. La compétence déchets est assurée par la CDC du Bazadais qui a confié ce service au SICTOM SUD Gironde dont elle est membre. Patrick CHAMINADE est vice-président de ce syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.